

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 11 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 35 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 18 janvier.

VOICI la relation que le gouvernement vient de publier sur l'attentat commis, dimanche dernier, contre la nation françoise : vous y reconnoîtrez, à travers une apparente simplicité, toute l'astuce & la duplicité italienne. Les faits y sont non-seulement dénaturés ; mais encore on y calomnie ceux qu'on a égorgés. Ce récit infidèle est un nouveau crime de la cour de Rome ; & tant d'attentats ne referont pas sans doute impunis. Une observation bien importante à rappeler, c'est que le peuple n'a été soulevé par les vils agens du gouvernement, qu'après la nouvelle du désastre de la flotte françoise. Ce peuple lâche & superstitieux a-t-il donc cru que le François n'avoit plus de vaisseaux pour conduire sur les bords les vengeurs du sang qu'ils alloient répandre..... ? Voici donc cette relation :

« Attendu la diversité des relations qu'on n'ignore pas avoir déjà été publiées, ou qui pourroient l'être par la suite, sur l'événement qui a eu lieu à Rome le 13 du courant de janvier, relations dans lesquelles on peut avoir altéré ou altérer la vérité, soit faute de renseignemens véridiques, soit à l'effet d'aggraver le fait en raison de sa manière de voir, soit pour flatter par intérêt les mal-intentionnés de cette capitale ; le gouvernement, après avoir pris les plus exactes informations sur les circonstances de cet événement, a cru nécessaire d'en publier la relation dans toute sa simplicité & ingénuité.

« Trois jours à peine s'étoient écoulés depuis que, au nom de la cour de Rome, le *pro memoria* (1) connu, touchant l'élevation des nouvelles armes de l'ainfi dite république françoise, avoit été présenté au consul de France à Rome. Dans la matinée du 12 janvier, on apporta au cardinal Zelada, secrétaire d'état, une lettre de M. Makau, écrite de Naples, sur le même objet.

« Par la copie ci-jointe, on peut juger en quels termes elle étoit conçue. M. Makau avoit, peu de tems avant, témoigné sa reconnaissance envers la cour de Rome, qui, en suite des bons offices qu'il avoit interposés en son particulier, avoit accordé la grace des deux François nationaux, Rater & Chinard.

(1) C'est le mémoire que nous avons donné dans notre n^o. du 5 février.

« M. Makau n'avoit ni caractère public, ni commission, ni autorité de ministre auprès de la cour de Rome ; enfin, il ne pouvoit pas ignorer que l'ordre donné par le ministre de la marine à Paris, aux consuls de la nation à Rome, à Civita-Vecchia & à Ancone, portoit littéralement qu'en cas d'opposition à l'élevation du nouvel écusson de France, ils eussent à protester formellement & à en donner avis.

« L'opposition s'étoit manifestée par le *pro memoria* ci-dessus désigné, dans lequel chacun a pu reconnoître les sentimens de paix & de modération avec lesquels le saint-pere a bien voulu alléguer ses motifs & manifester les fondemens irréfragables de son refus.

« Après cela, personne ne devoit s'attendre à voir arriver la lettre ci-dessus mentionnée de M. Makau, trois seuls jours après l'envoi que le consul de France à Rome avoit fait à Paris, par un courier extraordinaire, du *pro memoria* ci-dessus énoncé.

« Dans sa lettre, M. Makau annonçant l'ordre qu'il donnoit en même tems au consul, au nom de la république, d'élever le nouvel écusson dans le terme fixe de 24 heures, signifie à la cour de Rome que si l'on eût osé y mettre opposition, ou outrager, pour ce fait, un François, il promettrait décidément la vengeance de la nation françoise.

« Après avoir lu la lettre, le cardinal-ministre répondit tranquillement au messager qu'il auroit pris les ordres de son souverain. Le messager qui l'avoit apportée, étoit M. Flotte, accompagné de M. Basseville : ni l'un ni l'autre n'avoient aucun caractère, ni commission, ni autorité ministérielle auprès du saint-siège.

« Le premier major de l'escadre françoise avoit été envoyé de Naples par M. Makau comme courier, précisément pour apporter la lettre. L'autre, demeurant à Rome depuis plusieurs mois, dès sa première entrevue avec le cardinal secrétaire d'état, avoit déclaré qu'il étoit venu à Rome pour ses affaires particulières, & pour présenter les remerciemens de M. Makau au sujet des nommés Rater & Chinard.

« M. Flotte n'en a pas moins continué à assurer le même cardinal-ministre qu'il s'étoit transporté à Rome absolument décidé à faire arborer le nouvel écusson, & lui déclara de pied ferme que si on tentoit de l'en empêcher, il en coûteroit à Rome une guerre soutenue par une puissante armée, dont la suite certaine étoit la destruction de Rome, où il ne resteroit pierre sur pierre.

« A cela, le cardinal-ministre répondit avec des termes de la plus grande modération. Quant au sort de Rome, il se

borsa à manifester l'entière & respectueuse confiance que cette ville a dans la protection de Dieu : touchant le fond de l'affaire, il exposa avec calme toutes les considérations, qui étoient autant de preuves que le projet annoncé s'opposoit au droit des gens, à la volonté expresse de la nation françoise, & aux sentimens de la prudence & du bon sens. Ces remontrances amicales n'ont pas suffi pour faire changer d'avis M. Flotte; & on resta d'accord que le cardinal-ministre lui auroit communiqué, dans la matinée du 14, les intentions du saint-pere, qui ne pouvoit être visible pour lui que jusqu'à ce jour.

» Il auroit été à désirer qu'on eût laissé ignorer au peuple ces entretiens menaçans de ruines & de pillages : mais répétés par le messager à d'autres personnes, ils commencèrent aussitôt à se propager. On apprit en même tems la nouvelle du contenu de l'autre lettre que M. Makau avoit fait parvenir par le même moyen au consul de France à Rome; & l'on apprit, à n'en pouvoit douter, qu'outre l'ordre de faire mettre l'écusson dans le terme des vingt-quatre heures, M. Makau lui mandoit qu'il ne mettoit aucun prix à l'exécution de cet acte, & que tous les François, habitans à Rome, se seroient réunis pour ne pas permettre qu'aucune main sacerdotale ne profanât, par son opposition, cet acte de liberté.

(La suite à demain).

(Note des Rédacteurs). Nous détruirons tous les faits allégués dans ce récit par des observations que notre ministère vient de publier, en réponse aux assertions calomnieuses de la cour de Rome.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 2 février.

Suite débats de la chambre des pairs, sur le message du roi.

Le comte Stanhope prit la parole après le lord Grenville, & s'éleva avec véhémence contre les mesures funestes que proposoit le ministère, & qui devoient amener la ruine de l'Angleterre. La guerre, dit-il, n'a été provoquée par aucune agression. Nous n'avons reçu ni dommage ni insulte; mais nous avons été entraînés dans le plus imminent de tous les dangers par un système d'orgueil, d'humeur & de passion incompatible avec la vraie sagesse & la saine politique. Tout homme qui a quelque humanité, doit faire, jusqu'au bout, tous ses efforts pour détourner de son pays le fléau de la guerre; & on pourroit encore l'éviter, si l'on vouloit écarter tous ces faux prétextes dont le ministère couvre ses dessein réels. Il attaque avec force les formes tortueuses & perfides que le ministère avoit employées dans les négociations, & la manière gratuitement insultante avec laquelle on avoit renvoyé M. Chauvelin. Jugeons-en par nous-mêmes, dit-il; qu'auroit fait le roi Guillaume, si son ministre avoit été traité ainsi? Nous nous vantons de notre neutralité; mais y avoit-il un véritable esprit de neutralité à demander péremptoirement que les François se retirassent du Brabant, sans demander aussi péremptoirement que les rois combinés n'attaquassent pas la France? Le noble secrétaire d'état a dit qu'il ne voyoit aucune différence entre annexer le Brabant à la France, & l'ériger en 35^e. département: veut-il dire que nous devons désirer qu'il retombe dans les horreurs de son ancien esclavage sous la maison d'Autriche? Je lui répondrais que nous n'avons pas le droit d'asservir aucun peuple. Je viens d'entendre, ajouta-t-il, beaucoup de choses mises en avant pour enflammer les passions du peuple. Combien sont misérables de pareils expédiens! Reportons nos regards sur notre propre histoire, & voyons si notre gouvernement ne s'est pas souillé par des crimes au si horribles que ceux qu'on reproche à un peuple voisin. N'avons-nous pas offert,

par acte du parlement, une récompense de 100 mille sterl. pour la tête du prétendant? A quoi vous servira d'échauffer l'esprit du peuple par des déclamations sur l'anarchie de la France? Vous ne ferez jamais de cette guerre une guerre du peuple anglois. Ce ne sera qu'une guerre du gouvernement d'Angleterre, contre les fonds d'Angleterre, contre son papier-monnaie, contre les manufactures, contre ses premiers & ses plus chers intérêts. Les véritables motifs de cette guerre sont que vous n'aimez pas les principes de la révolution françoise; cependant si ces principes sont bons, votre guerre ne les déracinera pas. Mais quels sont vos moyens pour vous y opposer? Qu'est-ce que votre armée? Qu'est-ce que votre milice? (Ici le lord Rawdon se leva pour rappeler à l'ordre l'opinant). J'aurois désiré, reprit le comte Stanhope, que le noble lord qui m'a rappelé à l'ordre, en eût donné les raisons, ou qu'il eût attendu que ma phrase fût achevée. Je demandois, & certes quand nous sommes au moment d'être précipités dans les calamités de la guerre, mon devoir m'oblige de demander ce qu'est notre armée, ce qu'est notre milice comparée avec l'armée & la milice de France. Les François ont voté une armée de 500 mille hommes; nous pouvons voter aussi des hommes, mais où trouverons-nous l'argent pour les payer? Considérons-nos misérables taxes sur le savon, sur la chandelle, & demandons-nous de bonne foi si elles ne prouvent pas que nous sommes à-peu-près au bout de nos moyens. Après avoir fait un tableau effrayant de l'état des pauvres en Angleterre, le lord Stanhope revint aux moyens de faire la guerre. Attaquons-nous, dit-il, les îles françoises? Les François eux-mêmes desireroient de les perdre; mais j prie la chambre de considérer que s'ils ne restent pas en possession de leurs îles, nous ne pourrions conserver les nôtres. Après avoir développé cette idée, il conclut par un amendement tendant à prier la majesté d'employer tous les moyens compatibles avec la dignité de sa couronne, pour écarter de ce pays les calamités de la guerre.

Le comte de Darnley & le comte de Carlisle parlèrent ensuite pour appuyer les mesures du gouvernement. Le dernier, après avoir déploré la mort de Louis XVI, a fait un crime à toute la nation françoise des cruautés sordides (*niggardly cruelties*) qu'il prétend qu'on exerce chaque jour sur la malheureuse famille de Louis. Il s'est efforcé de jeter du ridicule sur cette nouvelle morale politique, qui substitue des idées abstraites à des traités positifs: il a supposé aux François le projet de se mêler de tous les gouvernemens étrangers; dès que ce qu'ils appelleroient le peuple réclamera leur fraternité. C'est ainsi, dit-il, qu'ils ont accueilli des émissaires de nos clubs, & leur ont promis protection. Pourquoi, ajoute-t-il, n'ont-ils pas attaqué nos alliés? C'est que nous sommes forts; car ils avoient attaqué Avignon, la Savoie, Nice, Genève; ils avoient insulté le roi de Naples, uniquement parce qu'ils étoient foibles. Ils nous ont déclaré qu'ils ne quitteroient le Brabant qu'après que le peuple se seroit donné un gouvernement; & en même tems ils y entretiennent 100 mille hommes avec des bayonnettes, pour faire adopter au peuple leur propre gouvernement. Ce lord ne voyoit que la force des armes qui pût arrêter le progrès effrayant d'une semblable politique; & qu'on ne dise pas, ajouta-t-il, que nous sommes excités par la jalousie. Si nous avions pu l'être, c'étoit lorsque cette grande nation, limitant par des loix la puissance de son monarque, établissoit un système de liberté qui pouvoit accroître sa puissance, ainsi que son bonheur: cependant alors nous sommes restés dans la plus parfaite neutralité.

Le comte de Derby parla ensuite dans un sens bien opposé: il voyoit avec terreur le fléau de la guerre menacer la patrie. Elle étoit, dit-il, dans un état de richesse & de

prosperité. Parce que que la g que nos la situat leur inad nous dor Le minist secours: appellent notre inte servir, no plus redoi — Je ne populair positio; de mon p tion n'au moyens d comme ne treprise p pour tout Il n'est pa n'est pas tenir. Faus devons pa Après q pris la pa politiques attaqu a François à rapport d ajouta, d pendant la qui font la liards tour la guerre, rions, dit- plême, ce Le Marc beaucoup motion, à parce qu'en sauver la chambre un l'orateur: dans l's m employer q cieux à l'm un seul jour pas avec j vice? — P ensuite; m cipes; ils ne point en Fr en abattant tout le cor peuple enti l'Angleterre auteurs de écrivains qu cipes de la c'est Adam qui ont ref nouvelles id porté en F

prospérité qui surpassoit toutes nos espérances : & pourquoi ? Parce que nous jouissions des bienfaits de la paix, pendant que la guerre désoloit tout ce qui nous environne ; parce que nos manufactures & nos commerçans, mettant à profit la situation de l'Europe, avoient porté leurs spéculations & leur industrie à une hauteur qu'on n'eût osé prédire. Devons-nous donc livrer notre fortune aux hasards de la guerre ? Le ministre avoue que les Hollandois n'ont pas réclamé nos secours : pourquoi aller au-devant d'eux, quand ils ne nous appellent point ? Sommes-nous même sûrs qu'ils desireroient notre intervention ? Sommes-nous sûrs qu'en prétendant les servir, nous n'attirons pas sur eux des calamités beaucoup plus redoutables que celles dont nous voulons les garantir ? — Je ne m'embarasse point d'examiner si mon opinion sera populaire ou non ; je n'ai besoin ni du ministre, ni de l'opposition ; mais j'obéis à ma conscience, en tâchant d'écartier de mon pays les malheurs d'une guerre qu'aucune provocation n'autorise, & qu'on pourroit encore éviter par des moyens de prudence. — Le lord Porchester regarde la guerre comme nécessaire : ce n'est point, disoit-il, une guerre entreprise pour des intérêts de commerce ; c'est une guerre pour tout ce qui nous est cher, pour notre existence même. Il n'est pas question de balancer les profits & les pertes ; il n'est pas même question de calculer les moyens de la soutenir. Faisons-nous réduits à notre dernier schelin, nous ne devons pas nous laisser insulter ni dominer.

Après quelques débats peu intéressans, le lord Stormont pris la parole, & exposa dans un long discours les raisons politiques qui lui paroissent rendre la guerre nécessaire. Il attaqua avec beaucoup d'acrimonie la conduite politique des François à l'égard des autres puissances ; il assura, d'après un rapport de Cambon, que leurs finances étoient épuisées, & ajouta, d'après un étrange calcul, qu'ils avoient dépensé, pendant la dernière année seulement, 90 millions sterling, qui font la somme vraiment effrayante de plus de deux milliards tournois. Il dit ensuite qu'on tenteroit en vain d'éviter la guerre, qu'on ne seroit qu'à journer le mal ; nous n'aurions, dit-il, que le privilège d'Ulysse dans l'autre de Polyphème, celui d'être dévorés les derniers ?

Le Marquis de Lansdown parla contre le ministre avec beaucoup de véhémence & de talent. Il regretta que sa motion, à l'ouverture du parlement, n'eût pas été adoptée, parce qu'en envoyant en France un habile ministre, il eût pu sauver la vie à l'infortuné Louis XVI (Ici il s'éleva dans la chambre un murmure d'improbation). Je le répète, continua l'orateur : oui, milords, je dis qu'un habile ministre, ayant dans les mains des moyens efficaces que les ministres savent bien employer quand ils le veulent, auroit obtenu cet objet si précieux à l'humanité ; & la moitié de la dépense de la guerre pour un seul jour auroit suffi pour cela. Quel homme sensible n'eût pas avec joie concouru de tous les moyens à un pareil service ? — Perons-nous la guerre aux principes françois, dit-il ensuite ; mais nos armes ne peuvent atteindre des principes ; ils ne sont pas concentrés dans une faction ; il n'y a point en France de Cromwell dont on puisse écraser le parti en abattant la tête du chef. Non, ces principes ont pénétré tout le corps social ; & ce n'est pas la convention, c'est le peuple entier qui est imbu de la nouvelle philosophie ; c'est de l'Angleterre même qu'elle tire sa source ; car les véritables auteurs de la révolution françoise sont ceux de nos bons écrivains qui ont soumis à un examen philosophique les principes de la féodalité ; c'est le Doyen de Gloucestre, Tucker ; c'est Adam Smith ; c'est Duglad Stewart ; ce sont les écrivains qui ont rebattu le système de notre éducation & donné de nouvelles idées à notre jeunesse ; ce sont eux, dis-je, qui ont porté en France cette philosophie. — Après avoir comparé

ensuite les démarches franches, amicales & conciliantes du gouvernement françois, pour prévenir une rupture, avec les réponses vagues, le ton de dédain, les procédés insultans qu'y a opposés le ministère anglois, il fait un tableau des finances & des ressources de l'Angleterre, qui doit faire rejeter bien loin toute idée de guerre. La paix, dit-il, est encore à notre portée ; nous avons encore le plus beau rôle à jouer qui puisse convenir à un peuple généreux. Nous pouvons sauver ce qui reste d'une famille royale, & nous assurer, avec les bienfaits de la paix, les bénédictions de l'Europe, & la reconnaissance de la postérité.

(La suite à demain).

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre particulière d'Anvers, du 4 février, écrite par un François.

Le citoyen Collin, commissaire du pouvoir exécutif, est arrivé ici : la première opération a été de faire apposer les scellés sur le bureau des entrées de la ville, & notamment sur celui de la bière, qui rapportoit, annuellement, 700 mille liv. argent de France. Comme cet impôt frappoit particulièrement sur la classe indigente, cela lui a valu un fort bataillon de patriotes. Ce qui a aussi contribué à accroître le nombre de nos amis, c'est la proclamation (1) que le citoyen Collin a cru devoir faire pour pénétrer le peuple des avantages d'une régénération qui fait disparaître des impôts onéreux & oppressifs, pour leur en substituer d'autres qui soient assis sur des bases plus justes & moins vexatoires.

Hier, on est allé acheter 4 pièces de bière : elles ont été chargées sur une espèce de char de triomphe, attelé de quatre chevaux couverts de lauriers : on l'a fait entrer dans la ville, au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Le cortège, à la tête duquel étoient portés les drapeaux de tous les corps militaires de la garnison, a parcouru tous les quartiers de la ville, & est revenu ensuite à la place de la maison commune, où l'on a distribué la bière au peuple, qui ne cessoit de crier : *Vivent les François !* Pour clore la fête, le buste de van der Noot a été renversé & foulé aux pieds. Quoiqu'il existe ici plus qu'ailleurs un fanatisme & une ignorance inconcevables, ces heureux commencemens font espérer au commissaire que les semences de la liberté germeront enfin dans la tête du bon peuple anversois.

Damouriez est arrivé le même jour, à huit heures du soir.

Il y a ici beaucoup de Hollandois qui se plaignent de ce qu'on ne presse pas assez l'attaque. Il me paroît que le parti des patriotes est considérable dans ce pays. Je ne sais rien de positif, sinon que le gouvernement hollandois vient de faire rompre le pont qui conduit de Bréda à Anvers, que l'on a considérablement augmenté les fortifications de cette ville, & que l'on en a inondé les environs. Berg-op-Zoom vient aussi d'être mis en état de guerre ; les remparts de Maëstricht sont garnis de 106 pièces de canon.

Nous avons en garnison dans cette ville un corps de gendarmerie, composé en grande partie des hommes du 14 juillet ; leur aspect seul glace d'épouvante les fanatiques : il y a aussi le corps des bataves qui est excellent.

Avant-hier il a été mis un embargo sur tous les bâtimens hollandois & anglois qui sont dans le port de cette ville.

(1) Nous donnerons un extrait de cette proclamation, & celle qui casse les représentans provisoires de la ville d'Anvers, pour avoir protesté contre le décret du 15. (Note des rédacteurs).

FRANCE.

De Paris, le 11 février.

Biron, qui remplace Anselme à l'armée du Var, a passé le 30 janvier dernier à Avignon, pour se rendre à Nice : il doit diriger sa route par Marseille & Toulon; il donnera dans cette dernière ville l'impulsion nécessaire aux armemens maritimes qui doivent concourir aux expéditions de la Méditerranée. Arrivé à Nice, le général Brunet qui commandoit par *interim*, s'embarquera pour aller commander en chef l'expédition de la Sardaigne.

COMMUNE DE PARIS.

Du 9 février.

La section de la Butte des Moulins a député vers le conseil pour dénoncer un projet formé par les zélés catholiques de Sainr-Roch, de subvenir de leurs propres deniers aux frais accessoires du culte. La municipalité ayant, par un arrêté du mois de décembre, déclaré le trésor public libéré de cette surcharge, la dénonciation étoit motivée sur le scintisme qui pourroit résulter de l'admission de ce plan entre les citoyens chez qui la religion tient le premier rang, & ceux pour qui la chose publique est tout & la loi du seigneur pas grand chose. Renvoyé au procureur de la commune.

L'on a lu ensuite l'ordre militaire du jour. Le général Santerre prévient les sections qu'il se propose de réuire de beaucoup la garde du Temple, & de n'y plus faire porter de drapeaux.

L'on a renvoyé au corps municipal chargé du recensement le vœu de quelques sections sur les réductions à opérer dans le traitement du maire.

Le conseil a ensuite entendu un long rapport de sa commission des certificats de civisme sur les attestations de ce genre à accorder aux avoués. Ajourné.

Enfin la séance s'est terminée par la lecture d'une lettre du citoyen Hallé, lieutenant-colonel dans la première division, écrite de l'armée belgeque, & datée du 5 février; elle est ainsi conçue :

« Pendant notre séjour dans nos cantonnemens, ne pouvant nous dispenser de combattre nos ennemis, nous nous amusions à chercher des trésors dans des villages, pays de Liege. Chercher des trésors, on croiroit que cela est bien difficile à trouver ! ... Hé bien non. Il y a un grand nombre de carrières dans ce pays. Je suis descendu avec plusieurs gendarmes dans une qui avoit près de 300 toises de profondeur; nous y avons trouvé de beaux lits complets, de belles court-pointes brodées en or, des ornemens d'église, des piéces de toile, &c. Dans une autre, nous avons trouvé environ 40 malles, coffres ou cassettes fermées à clef. Dans deux ou trois qui étoient ouvertes, il y avoit des ciboires, soleils & quelques souvenirs en or, des écus de 6 livres & de nos civaux louis; quantité d'ornemens d'église, dans lesquels étoient des chemises de femme, dans d'autres des bonnets ronds avec des étoles, des tuniques, des *lavabo*, des petites pelottes sur lesquelles étoient brodées des inscriptions galantes. Ces effets paroissent provenir d'un prêtre de l'ancien régime. Tous les effets ayant été retirés de la carrière, on en a chargé douze voitures à quatre chevaux, & tout notre trésor a été déposé au quartier-général de Liege, par l'ordre du général. Nous espérons en trouver davantage. Vous voyez, citoyens, que les gendarmes ne peuvent rester sans rien faire ».

(Signé) HALLÉ.

L'insertion de cette lettre au procès-verbal a été arrêtée.

CONVENTION NATIONALE.

(Présence du citoyen Bérard.)

Séance du dimanche 10 février.

Les commissaires de la convention près l'armée de Custine écrivent qu'ils s'occupent de faire approvisionner cette armée qui a assez de vivres, mais qui manque de fourrages; les assemblées primaires vont se tenir incessamment dans la ville de Mayence: les commissaires annoncent qu'ils vont se rendre dans le département de la Moselle, dont la situation appelle leur présence; comme ils y trouveront de nouveaux collègues, ils desireroient savoir si leurs pouvoirs conserveront la même étendue, ou s'ils doivent être déterminés. Cette lettre a été renvoyée au comité de défense générale.

La convention entend la lecture d'une autre lettre de ses commissaires dans le Bas-Rhin, datée de Strasbourg le 4 février: le renouvellement des administrateurs & des municipaux de cette ville a été l'occasion d'une fête civique, dont la scène la plus intéressante a été la brûlure des titres des ci-devant nobles & privilégiés, des portraits des tyrans, & de tous les hochets en peinture ou sculpture qui pouvoient rappeler l'idée de l'ancien despotisme. Le lendemain de cette fête, qui a eu lieu le 2 de ce mois, les troupes de ligne, réunies aux volontaires nationaux, ont prêté le serment de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république. On est très-mécontent des employés aux douanes qui, outre qu'ils favorisent assez ouvertement la correspondance des ennemis du dehors avec ceux du dedans, avertissent souvent les corps ennemis de la marche ou de la position de nos troupes: il seroit à désirer que ces hommes, tous ou traitres ou suspects, fussent désarmés, ou du moins ne fissent jamais de service qu'avec les troupes de ligne. Le comité de défense générale examinera cette lettre.

D'après diverses plaintes contre les contrôleurs & directeurs des postes, qui sont accusés d'ouvrir souvent les lettres des députés, & de timbrer celles qui sont comprises dans l'affranchissement, la convention a chargé son comité des finances de présenter un projet sur la fixation du cautionnement à fournir par les directeurs des postes; le ministre des contributions adressera à ces directeurs une instruction sur l'espèce de lettres qui, aux termes de la loi, doivent jouir de l'affranchissement.

Un décret, rendu ensuite, a autorisé la ville de Mâcon à acquérir, pour une somme de 100 mille livres, la maison du citoyen la Baume-Montrevel, qui deviendra la maison-commune de cette ville.

Parmi les adresses de félicitation relatives au jugement de Louis-Capet, il s'en est trouvé une qui est censée exprimer les sentimens des citoyens du Port-au-Prince, île Saint-Domingue; cependant ces colons n'ont pu encore être instruits de la mort du ci-devant roi.

On a renvoyé au comité de liquidation une pétition de la citoyenne Clairaut, qui demande la conservation d'une pension de trois mille livres dont elle jouissoit pour l'entretien de plusieurs piéces d'anatomie qu'elle avoit fabriquées elle-même, & qui étoient dans le cabinet de Louis XVI.

Une couronne civique, destinée à être déposée sur le tombeau de Michel le Pelletier, a été envoyée par le département du Pas-de-Calais.

(Nous reviendrons demain sur cette séance, qui a été levée à cinq heures).

MONESTIER, Rédacteur des articles de la convention nationale.